

Conception et mise en oeuvre de la mesure agri-environnementale prairies fleuries entre expertises agro-écologiques et dynamiques collectives

Philippe Fleury, C. Seres, Laurent Dobremez, Baptiste Nettier, Y. Pauthenet

▶ To cite this version:

Philippe Fleury, C. Seres, Laurent Dobremez, Baptiste Nettier, Y. Pauthenet. Conception et mise en oeuvre de la mesure agri-environnementale prairies fleuries entre expertises agro-écologiques et dynamiques collectives. Colloque INRA "Écologisation des politiques publiques et des pratiques agricoles", Jun 2011, Avignon, France. pp.7. hal-02595483

HAL Id: hal-02595483 https://hal.inrae.fr/hal-02595483v1

Submitted on 15 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Conception et mise en œuvre de la mesure agri-environnementale « prairies fleuries » entre expertises agro-écologiques et dynamiques collectives

Fleury Philippe (1), Sérès Claire (2), Dobremez Laurent (3), Nettier Baptiste (3), Pauthenet Yves (2)

- (1)- ISARA-Lyon, Département Sciences Sociales et de Gestion, Laboratoire d'Etudes Rurales, Agrapole, 23 rue Jean Baldassini, 69 364 Lyon cedex 07, e-mail: <u>fleury@isara.fr</u>
- (2)- Suaci Alpes du Nord, GIS Alpes Jura, 40 rue du Terraillet, 73190 Saint Baldoph, e-mail: cseres@suacigis.com; ypauthenet@suacigis.com
- (3)- Cemagref centre de Grenoble, Unité de recherche Développement des territoires montagnards, Domaine Universitaire, BP 76 38402 Saint-Martin d'Hères Cedex, e-mail: laurent.dobremez@cemagref.fr; baptiste.nettier@cemagref.fr

Mots clés : prairies, fleurs, obligation de résultat, valeur sociale de la biodiversité

Résumé:

Pour de nombreux auteurs, l'insertion de la biodiversité dans l'agriculture implique des changements durables des pratiques agricoles qui ne sont pas envisageables sans une évolution culturelle des agriculteurs incorporant une éthique et une logique environnementales. Dans cette perspective nous avons analysé la mise en œuvre d'une nouvelle mesure agrienvironnementale (MAE) instaurant une obligation de résultat : la MAE « prairies fleuries ». Dans les trois territoires où nous avons travaillé, les Parcs naturels régionaux du massif des Bauges, du Haut-Jura et du Vercors, on observe l'adhésion d'acteurs agricoles et non agricole à cette MAE et l'élaboration d'un accord sur les valeurs positives de la biodiversité. Cet accord résulte d'un contexte favorable du fait de l'existence antérieure de discussions et projets entre acteurs de l'agriculture et de l'environnement. De plus de nombreuses actions d'animation ont accompagné la mesure « prairies fleuries ». Nous montrons que la MAE « prairies fleuries » et les actions d'animation qui l'accompagnent sont plus un outil de construction d'une norme positive sur la biodiversité et de préservation de la biodiversité existante qu'un moyen de changer les pratiques et de restaurer la biodiversité.

INTRODUCTION

Biodiversité et agriculture peuvent-elles faire bon ménage?

Si les effets négatifs de l'agriculture sur la biodiversité ont été soulignés (disparition ou raréfaction de certaines espèces), il a aussi été mis en avant que l'agriculture et la biodiversité ne seraient pas opposées et peuvent fonctionner ensemble : certaines pratiques agricoles seraient favorables à la biodiversité et de son côté la biodiversité est un facteur de production pour l'agriculture (pollinisation, fertilité des sols par les micro-organismes,...). Même si ces diagnostics restent controversés, le maintien de la biodiversité dans les espaces agricoles est devenu un enjeu important de l'action publique. Ainsi, les agriculteurs sont incités par diverses mesures agri-environnementales (MAE) à gérer leurs parcelles, en particulier leurs prairies, pour en préserver la biodiversité. Les bilans de l'efficacité de ces politiques publiques sont mitigés (Le Roux et al., 2008). On considère aujourd'hui que l'adoption de ces MAE est liée à la fois à leur facilité d'insertion dans l'organisation technique de l'exploitation et à leurs conséquences économiques, mais qu'il est aussi essentiel que la biodiversité prenne un sens pour les agriculteurs, qu'elle fasse partie de leur éthique professionnelle (Walford, 2003; Henle et al., 2008 ; Kleijn & Sutherland, 2003 ; Pascual & Perrings, 2007 ; Yliskylä-Peuralahti, 2003 ; Herzon & Mikk 2007). Ces auteurs insistent sur le besoin de ne pas envisager les politiques en faveur de l'environnement seulement dans une perspective d'ajustement temporaire des pratiques des agriculteurs. Des changements durables des pratiques ne sont pas envisageables sans le développement d'une nouvelle culture des agriculteurs incorporant une éthique et une logique environnementales. Ces auteurs constatent également le relatif échec des MAE : si elles se traduisent souvent par un taux élevé de contractualisation, pour autant elles ne contribuent pas à l'évolution des valeurs de référence du productivisme en agriculture.

En d'autres termes, **l'enjeu est de passer d'une pression sociale sur les agriculteurs à une conscience environnementale des agriculteurs** (Michel-Guillou & Moser, 2006). Pour les uns, cela passe par une sensibilisation des agriculteurs aux questions d'environnement et de biodiversité via des actions de communication et de formation. Pour les autres, il s'agit de s'engager dans la concertation, les apprentissages mutuels et la participation (Heinz, 2002; Wiesman et al., 2005).

Notre communication s'inscrit dans cette perspective d'insertion de la biodiversité dans les valeurs de l'agriculture. Elle s'intéresse à une MAE expérimentale qui teste le principe de l'obligation de résultat. Nous nous situons dans une perspective de développement territorial et nous regardons à la fois les changements produits par ces mesures dans les normes et les valeurs des acteurs agricoles, mais aussi des acteurs non agricoles, environnementalistes, élus, avec qui le monde agricole travaille et échange. Nous nous appuyons sur une analyse fine de la conception et de la mise en œuvre de la MAE « Maintien de la richesse floristique dans les prairies naturelles » (ou « prairies fleuries ») dans les Parcs naturels régionaux (PNR) du massif des Bauges, du Haut-Jura et du Vercors.

La mesure agri-environnementale « prairies fleuries »

La MAE « prairies fleuries » est fondée sur la notion d'obligation de résultat. Le principe est simple : l'agriculteur s'engage à assurer la présence, dans sa parcelle, d'au moins quatre espèces de plantes parmi une liste de référence qui en comporte une vingtaine. Entre 2007 et 2010, cette MAE a été contractualisée dans une vingtaine de petites régions dont les PNR du Massif des Bauges et du Haut-Jura en 2008, et le PNR du Vercors en 2010. Dans ces 3 PNR le caractère innovant de l'obligation de résultat est amplifié par deux moments importants en matière de dynamiques collectives : l'élaboration de la liste d'espèces indicatrices sur laquelle repose l'obligation de résultat de la mesure et le concours « prairies fleuries » auquel tout agriculteur peut participer. La conception de la liste d'espèces, le concours prairies fleuries et la MAE elle-même constituent différentes facettes d'un même processus d'action publique qu'il importe d'envisager dans une perspective globale.

Dans une perspective d'aide à l'action publique, nous insistons sur les modalités et les raisons de l'appropriation de la mesure « prairies fleuries » par les agriculteurs comme par l'ensemble des acteurs locaux. Nous concluons sur les apports effectifs de la mesure à la préservation de la biodiversité. La MAE « prairies fleuries » et les actions d'animation qui l'accompagnent apparaissent finalement plus comme un outil de construction d'une norme positive sur la biodiversité et de préservation de la biodiversité existante que comme un moyen de changer les pratiques agricoles et de restaurer la biodiversité.

MATÉRIEL ET MÉTHODES

Sur les trois terrains nous avons conduit une analyse à deux niveaux :

- au niveau « collectif », pour préciser les regards portés par les acteurs sur la MAE « prairies fleuries » et, plus généralement, sur les relations agriculture-biodiversité. Nous nous sommes appuyés sur des entretiens de groupe (« focus groups »), des suivis de réunions locales et des concours « prairies fleuries » et sur 46 entretiens semi-directifs individuels. Nous avons rencontré un éventail large d'acteurs : responsables professionnels agricoles, représentants des filières de produits, élus locaux, membres d'associations de protection de l'environnement, agents de Parcs et d'administrations (DRAAF, DREAL, DDT), scientifiques et chercheurs. Nous avons plus particulièrement étudié différents moments qui nous ont paru importants du point de vue des dynamiques territoriales : l'élaboration de la liste d'espèces sur laquelle repose l'obligation de résultat ; le concours prairies fleuries qui a de surcroît pris une dimension nationale en 2010 ; la mise en œuvre de la MAE sur le terrain et en particulier la phase de contractualisation et du choix des parcelles ; différentes actions de formation, de communication et d'animation :

- au niveau « individuel », pour identifier les motivations des agriculteurs qui se sont engagés dans cette MAE et les implications sur la conduite de leurs exploitations. Nous avons réalisé 39 enquêtes auprès d'agriculteurs signataires de la MAE dans les trois PNR, en étudiant plus

particulièrement le fonctionnement de leurs exploitations et les éventuels changements de pratiques suite à la contractualisation et en analysant les raisons de leur engagement dans la MAE « prairies fleuries ».

Pour l'analyse des transformations des valeurs et des relations entre acteurs, nous avons pris appui sur la sociologie pragmatique en associant les apports de Boltanski et Thévenot (1991) et Thévenot (2006) sur les registres de justification et les régimes d'engagement à ceux de Latour (2006) sur la constitution de réseaux d'acteurs humains et non-humains.

LA CONSTRUCTION D'UNE NORME SUR LA BIODIVERSITÉ ET SUR SES VALEURS POUR L'AGRICULTURE

Une construction qui s'inscrit dans le temps

Cette mesure n'arrive pas sur des terrains neutres et vierges mais sur des territoires où les interactions entre agriculture et biodiversité ont déjà été l'objet de concertations, de mise en œuvre de contrats agri-environnementaux et de projets considérés comme réussis. Mais il y a eu également des conflits entre agriculteurs et gestionnaires de l'environnement, qui ont laissé le souvenir, fréquemment évoqué, de relations tendues et de résultats médiocres. La recherche d'un nouveau type de relations plus consensuelles et plus efficaces est une préoccupation des chargés de mission agriculture-environnement des trois parcs. A l'occasion de ces projets, mais aussi dans bien d'autres sur l'environnement et la valorisation locale des produits, PNR et organisations agricoles ont entretenu des liens qui se sont accentués ces dernières années.

Ces différentes dimensions - des conflits encore très présents dans les mémoires; des initiatives, même peu abouties, pour faire entrer la biodiversité en agriculture; des acteurs de l'agriculture et de l'environnement, mais aussi du développement et de la recherche qui ont appris à se connaître - ont contribué à préparer un terrain favorable à l'arrivée de la MAE « prairies fleuries ». Avec sa notion d'obligation de résultat, qui permet de se détacher des cahiers des charges imposant des pratiques rigides, cette MAE constitue une innovation apte à donner le signal que l'agri-environnement entre dans une autre époque.

On retrouve ainsi un certain nombre des acteurs des premiers projets cherchant à associer biodiversité et agriculture aux premiers rangs des porteurs de la mesure prairies fleuries. Le détour par l'Allemagne - la MAE « prairies fleuries » étant importée du programme MEKA de la région du Bade-Wurtemberg — marque bien un tournant. Ce tournant est celui de l'entrée en société des fleurs, et pas de n'importe quelles fleurs, celles que nous connaissons tous plus ou moins, les « *fleurs des champs* ».

L'entrée en société des fleurs des champs

L'élaboration de la liste d'espèces de la mesure prairies fleuries fait se rencontrer des experts de l'agriculture et de l'environnement. Il leur est demandé un exercice difficile : proposer, une liste de fleurs pouvant rendre compte, à la fois de qualités écologiques de la prairie et de qualités agricoles.. Cette élaboration, dans chaque territoire, d'une liste de fleurs, puis sa mise à l'épreuve dans les concours prairies fleuries et dans la contractualisation agri-environnementale produit un double résultat. Tout d'abord, ceci permet de représenter, y compris sous forme très visuelle, ce qu'est la biodiversité, ce qu'est une « prairie biodiverse » pour reprendre l'expression d'un des concepteurs de la mesure. Ensuite, les fleurs et les prairies fleuries se retrouvent pourvues d'un ensemble de propriétés. Il s'agit tout d'abord de valeurs écologiques, mais aussi fourragères, zootechniques, organoleptiques - puisqu'il est également fait mention d'un impact des fleurs sur la qualité sensorielle des fromages – et mellifères. Les prairies fleuries sont également dotées de valeurs sociales, elles sont reconnaissables et l'affaire de tous, grâce à la simplicité d'identification des fleurs retenues ; elles sont aussi une preuve du rôle positif des agriculteurs, souvent stigmatisés dès lors qu'il est question d'environnement.

La reconnaissance des propriétés des fleurs repose sur un petit nombre d'acteurs, principalement des spécialistes, des chercheurs et bien sûr les animateurs de la mesure. Ils

interagissent, co-construisent une représentation de plus en plus aboutie de la biodiversité. Celle-ci s'enrichit lors des échanges entre experts lors des concours prairies fleuries. Chacun s'accorde sur la richesse de ces discussions, découvertes mutuelles de champs d'expertise spécifiques sur un même objet : les prairies. En 4 ans, les fleurs sont devenues la figure de la biodiversité jusqu'à mettre le terme biodiversité en retrait de la scène. Nouvel acteur non humain, elles se sont montrées aptes à tisser un lien entre agriculture et biodiversité, là où les tentatives précédentes avaient préparé le terrain, mais butaient sur la difficulté à nommer la biodiversité au-delà de noms d'espèces compliqués ou de définitions abstraites. Il a été possible de faire reconnaître à la fois la valeur agricole et écologique des fleurs sans susciter trop de critiques de part et d'autre. Ceci est le résultat d'apprentissages mutuels sur la complexité des connaissances et des raisonnements des uns et des autres, experts, chercheurs et techniciens. Progressivement les visions s'affinent. En matière d'agronomie, par exemple, on parle de moins en moins de valeur fourragère des espèces, la souplesse d'exploitation est mise en avant comme la première qualité des « prairies fleuries ». Le terme « d'équilibre agri-écologique » s'impose. Il résume cet ensemble de propriétés et affirme la compatibilité entre valeurs agricole et écologique. L'équilibre agri-écologique apparait de plus en plus comme une évidence allant de soi, alors qu'il avait en 2007 le statut d'idée à expérimenter. Pour autant, cette entrée de la biodiversité en agriculture n'est pas le fruit de la seule mesure « prairies fleuries ». Il s'agit bien d'un processus qui s'inscrit dans le temps et dont les origines remontent à une vingtaine d'années, lorsque les premières discussions autour de l'agriculture et de la biodiversité ont émergé.

L'adhésion d'acteurs très divers

Les valeurs attribuées aux prairies fleuries, mais aussi la notion d'obligation de résultat qui lui est associée ont permis l'intéressement puis l'engagement d'acteurs divers. Une des raisons majeures du succès de la mesure est qu'elle fait écho à différentes préoccupations :

- pour l'action publique et les opérateurs de la mesure, c'est la possibilité d'expérimenter en vraie grandeur la notion d'obligation de résultat, donc de renouveler les outils et les termes du débat autour de la préservation de la biodiversité;
- pour les opérateurs de la mesure, c'est aussi le moyen de conforter leur légitimité à s'occuper de développement agricole, notamment au moment de conseiller les agriculteurs dans le choix des parcelles à engager;
- pour les environnementalistes, elle permet de promouvoir la préservation de la biodiversité en référence à Natura 2000 ;
- les responsables professionnels agricoles voient d'abord dans la mesure et le concours prairies fleuries un outil de communication permettant de médiatiser avec efficacité les aspects positifs de l'agriculture sur la biodiversité;
- pour les syndicats de produits agricoles AOC, le concours et la mesure contribuent à qualifier leur territoire et à enrichir les liens entre le produit et son terroir ;
- les apiculteurs sont particulièrement motivés, c'est pour eux une forme de reconnaissance et de protection inespérée des fleurs mellifères ;
- l'activité des chercheurs a eu un rôle central. La mesure prairies fleuries et un concours national prairies fleuries organisé en 2010 sont bien résultat de leurs recherches ;
- Les agriculteurs, comme nous le verrons plus en détail, considèrent que c'est une mesure qui s'adapte à leurs pratiques. C'est une forme de reconnaissance de leur travail qui de surcroît ne leur demande ni de changer leurs pratiques, ni de se conformer à un cahier des charges;
- Enfin, la cérémonie de remise des prix du concours prairies fleuries et les nombreux reportages contribuent efficacement à sortir la mesure d'une sphère spécialisée et à intéresser citoyens et consommateurs.

La MAE et les fleurs sont des objets-frontières qui permettent des coordinations entre monde agricole et monde environnemental sans que ni les uns ni les autres n'abandonnent leurs intérêts, leurs objectifs et leurs valeurs. Si le succès de cette mesure s'explique par l'objectif de conciliation des intérêts agricoles et environnementaux et sans aucun doute par une certaine capacité à y parvenir, pour autant, elle n'échappe pas à la controverse.

Une controverse sur l'équilibre agro-écologique

Pour certains environnementalistes biodiversité et agriculture ne vont pas forcément de pair, ce que la dynamique engendrée par la mesure "prairies fleuries" a tendance à faire oublier à leurs yeux. Les solutions ne sont pas toujours gagnant-gagnant, parfois il faut choisir, imposer des contraintes à l'agriculture et tout ne peut pas se résoudre par la présence de fleurs. Les ornithologues sont particulièrement attentifs au respect de dates de fauche, contrainte qu'ils considèrent comme indispensable pour la nidification de certaines espèces. Pour certains environnementalistes, mais aussi pour des agriculteurs, retenir seulement quelques espèces communes comme indicateurs de l'état de la biodiversité dans les prairies n'est pas forcément pertinent ou pas assez contraignant : « 4 fleurs seulement, ce n'est pas sérieux ». Ce sont bien ici les limites inhérentes au principe d'équilibre agri-écologique en matière de gestion des interrelations entre agriculture biodiversité qui sont discutées.

Les dynamiques d'engagement et les recompositions des relations entre acteurs sont à envisager selon trois cercles concentriques. Le premier est celui des acteurs rapprochés, fortement engagés dans la conception et la mise en œuvre de la MAE. Ce sont des experts, des techniciens, les animateurs de la mesure, des chargés de mission des institutions du développement agricole, de l'environnement et, parfois, de l'administration. Pour eux, la mesure et ses actions d'animation sont l'occasion d'apprentissages, d'échanges, de contacts pour des projets futurs. Ce réseau s'élargit en permanence tant du point de vue du nombre d'acteurs qui s'impliquent que de celui de l'échelle géographique : très vite, les premiers PNR à l'initiative de la mesure ont tissé des liens et aujourd'hui, le concours national « prairies fleuries » matérialise une dynamique nationale.

Les agriculteurs, mais aussi, d'une certaine façon, les apiculteurs correspondent au deuxième cercle. Les agriculteurs, destinataires de la mesure, contribuent à son succès en contractualisant des parcelles, en proposant des prairies pour le concours et en assistant ensuite aux discussions des experts ou encore en s'inscrivant dans les sessions de formation qui leurs sont proposées. Les partenariats entre agriculteurs et apiculteurs se sont également développés et les des prairies fleuries deviennent des lieux privilégiés pour la pose de ruches.

Enfin le troisième cercle, le plus éloigné, est constitué du « grand public », consommateurs et citoyens supporters d'une mesure en faveur de la biodiversité qui fait sens pour eux, mais aussi de rares opposants qui adoptent à l'heure actuelle une attitude discrète et tempérée.

APPROPRIATION DE LA MESURE, CHANGEMENTS DE PRATIQUES ET DE VALEURS CHEZ LES AGRICULTEURS

Les agriculteurs qui s'engagent ont des motivations multiples

Les raisons évoquées par les agriculteurs ayant contractualisé la MAE « prairies fleuries » correspondent à plusieurs registres de justification. Tout d'abord, l'intérêt économique de la prime (89 € / hectare et par an pendant 5 ans) est mis en avant par 85% des agriculteurs enquêtés : "ça fait un petit plus" ; "on en est rendu là aujourd'hui [...] : ces primes, c'est notre revenu". Mais c'est aussi par conviction environnementale et souci du patrimoine que les agriculteurs s'engagent (pour 69% d'entre eux) : "j'ai toujours travaillé dans ce but là, de protéger au maximum ce bien qu'on a chez nous" ; "c'est un peu notre rôle : si on ne le fait pas, qui va le faire ?". Et, pour près d'un sur deux (46%), la mesure et le fait qu'on laisse l'agriculteur décider des pratiques à mettre en œuvre traduisent une reconnaissance sociale : "Ils reconnaissent qu'on bosse bien !" ; "c'est une manière que notre façon de cultiver soit reconnue". Enfin, deux agriculteurs responsables professionnels, se sont engagés par devoir, pour manifester leur soutien à cette mesure nouvelle.

La mesure « prairies fleuries » soutient les pratiques existantes ...

Le fait que la MAE « prairies fleuries » porte sur des prairies où on trouve déjà plus de 4 fleurs de la liste avant la contractualisation, soutient les pratiques existantes et génère donc peu de

contraintes est un argument très souvent mis en avant par les agriculteurs qui s'engagent dans cette MAE (88% des signataires de la 2^e année).

Sur les 39 exploitations enquêtées, seuls 4 agriculteurs ont procédé à des changements techniques : faucher plus tardivement, ne pas faucher certains secteurs pour laisser grainer les fleurs + récupérer et semer manuellement des graines dans les taupinières, acheter un activateur biologique pour fertiliser les prairies, diluer le lisier avant épandage. De fait, pour l'avenir également, seuls quelques-uns envisagent des changements dans leurs pratiques : sursemis de légumineuses (sainfoin, trèfle), limiter la fertilisation sur d'autres prairies actuellement "un peu justes en fleurs". Pour deux agriculteurs, la MAE incite à ne pas intensifier les prairies sous contrat. Dans un autre cas, ces prairies (éloignées) auraient sans doute été abandonnées s'il n'y avait pas eu la MAE.

... mais elle se traduit aussi par un changement de regard sur les fleurs

La majorité des agriculteurs enquêtés reconnaît avoir acquis un certain intérêt pour les fleurs, notamment grâce au dialogue avec les techniciens lors de la phase de contractualisation et aux livrets de reconnaissance des fleurs distribués par les PNR. Dans les régions plus intensives comme l'Albanais dans les Bauges, certains déclarent même qu'ils ne voyaient plus les fleurs et les redécouvrent. Cela suscite des questions : pourquoi certaines fleurs ont-elles disparu (cas du sainfoin) ? Comment faire pour les retrouver ? Un agriculteur résume ainsi : "[je] trouve ça vraiment intéressant de comprendre pourquoi tu arrives à une prairie fleurie comme ça. Ça te permet de réfléchir sur tes pratiques, de voir évoluer la flore". Peut-être ces réflexions annoncent-elles de nouvelles façons de piloter les prairies ? Elles changent en tout cas le regard que leur porte l'agriculteur.

CONCLUSION: L'OBLIGATION DE RÉSULTAT, UN DISPOSITIF STIMULANT POUR LES AGRICULTEURS

L'entrée de la biodiversité en agriculture et le fait que les « fleurs des champs » soient parées de valeurs positives tant agricoles qu'écologiques est un résultat important. Sa production n'est pas liée directement à la mesure « prairies fleuries ». Il est le fruit d'un double processus. Tout d'abord celui qui s'inscrit dans le temps long des discussions, qui remontent déjà à une vingtaine d'années, entre acteurs de l'agriculture et de l'environnement autour de deux thématiques : l'intérêt des zones agricoles comme réservoir de biodiversité et la biodiversité comme facteur de production et de qualité des produits agricoles.

Le deuxième processus, plus récent, est celui de la dynamique engendrée par les actions d'animation territoriale qui ont accompagné la mise en œuvre de la mesure : discussions et échanges entre experts pour l'élaboration de la liste d'espèces, concours prairies fleuries, actions de formation et d'information des agriculteurs et de l'ensemble de la société locale, etc. La notion nouvelle d'obligation de résultat incluse dans le dispositif est également un facteur important. C'est un dispositif plus stimulant et responsabilisant pour l'agriculteur que l'obligation de moyens : « l'obligation de résultat plutôt que la contrainte de moyens, au niveau agricole ça change beaucoup, on ne nous donne pas de leçons sur nos façons, et ça, pour nous, ça a été très positif». La reconnaissance des savoir-faire des agriculteurs est saluée par tous. Les principaux changements impulsés par le basculement d'obligations de moyens à des obligations de résultats concernent en premier lieu les agriculteurs, qui apprécient la latitude qui leur est redonnée dans le choix de leurs pratiques et la possibilité de les adapter selon l'année et selon leurs contraintes.

Au final, dans un contexte territorial préparé et plutôt favorable, où la problématique agriculturebiodiversité est discutée et prise en charge depuis plusieurs années déjà, la mesure « prairies fleuries » et les actions d'animation qui l'accompagnent sont un outil efficace de construction d'une norme positive sur la biodiversité. La contractualisation et le concours prairies fleuries, au lieu de stigmatiser les agriculteurs, contribuent à la reconnaissance de leur savoir-faire et à la mise en valeur de leur métier. Dans la pratique, les agriculteurs signataires de la mesure ont déjà atteint le résultat avant de s'engager. Il s'agit pour eux de préserver ce résultat et non pas de l'atteindre et la mesure n'entraîne pas ou peu de changement des pratiques agricoles. En matière de biodiversité, cette MAE est donc plus un outil de de préservation de la biodiversité existante qu'un moyen de restauration de la biodiversité.

Remerciements

Ces travaux ont été réalisés dans le cadre du projet de recherche MAE-R (Plantureux & de Sainte Marie, 2010) qui a bénéficié du soutien du ministère en charge de l'environnement au titre du programme DIVA *Action publique, agriculture et biodiversit*é. Nous remercions les agriculteurs et les acteurs rencontrés pour leur accueil et leur disponibilité.

BIBLIOGRAPHIE

- Boltanski L., Thévenot L., 1991. De la justification. Les économies de la grandeur, Gallimard, Paris.
- Heinz I. 2002. Co-operative agreements to improve efficiency and effectiveness of policy targets. In: Nature and Agriculture in the European Union, Brouwer, Floor and Jan van der Straaten (eds), Cheltenham, Edward Elgar Publishing, pp 233-251.
- Henle K., Alard D., Clitherow J., Cobb P., Firbank L., Kull T., McCracken D., Moritz R.F.A., Niemela J., Rebane M., Wascher D., Watt A., Young J., 2008. Identifying and managing the conflicts between agriculture and biodiversity conservation in Europe–A review. Agriculture, Ecosystems and Environment, 124, 60-71.
- Herzon I., Mikk M., 2007. Farmers' perceptions of biodiversity and their willingness to enhance it through agri-environment schemes: A comparative study from Estonia and Finland. Journal of Nature Conservation 15: 10-25.
- Kleijn D., Sutherland W.J., 2003. How effective are European agri-environment schemes in conserving and promoting biodiversity? J. Appl. Ecol., 40(6), 947-969.
- Latour B., 2006. Changer de société, refaire de la sociologie. Editions la Découverte, Paris, 406 p.
- Le Roux X., Barbault R., BaudryJ., Burel F., Doussan I., Garnier E., Herzog F., Lavorel S., Lifran R., Roger-Estrade J., Sarthou JP., Trommetter M., (éditeurs), 2008. Agriculture et biodiversité. Valoriser les synergies. Expertise scientifique collective, synthèse du rapport, INRA (France), 116 p.
- Michel-Guillou E., Moser G., 2006. Commitment of farmers to environmental protection: From social pressure to environmental conscience. Journal of Environmental Psychology 26(3): 227-235.
- Pascual U., Perrings C., 2007. Developing incentives and economic mechanisms for in situ biodiversity conservation in agricultural landscapes. Agriculture, Ecosystems and Environment 121: 256-268.
- Plantureux S., de Sainte Marie C. (coord.), 2010. Conception et appropriation de MAE à obligation de résultat sur les surfaces herbagères : comment concilier pertinence écologique et agricole dans l'action publique en faveur de la biodiversité ? Rapport scientifique. INRA, Isara-Lyon, Cemagref, Suaci Alpes du Nord GIS Alpes-Jura, CNRS, 50 p.
- Thévenot L., 2006. L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement. Editions la Découverte, Paris, 311 p.
- Walford N., 2003. Productivism is allegedly dead, long live productivism. Evidence of continued productivist attitudes and decision-making in South-East England, Journal of Rural Studies 19: 491–502.
- Yliskylä-Peuralahti J., 2003. Biodiversity—a new spatial challenge for Finnish agri-environmental policies? Journal of Rural Studies, 19 : 215–231.